

CONSEIL PROVINCIAL

Réunion publique du 19 octobre 2005

Présidence de M. Jean-Claude MEURENS, Président,

MM. Georges FANIEL et Jean-Luc GABRIEL siègent au bureau en qualité de Secrétaires.

La séance est ouverte à 15 heures 10.

Il est constaté par la liste des présences que 80 membres assistent à la séance.

Présents :

Mme Myriam ABAD-PERICK (PS), Mme Chantal BAJOMEE (PS), M. Joseph BARTH (SP), Mme Vicky BECKER (CDH), M. Jean-François BOURLET (MR), M. Théo BRUYERE (ECOLO), M. Fredy CARPENTIER (CDH), Mme Ann CHEVALIER (MR), M. Jean-Robert COLLAS (MR), M. Jean-Marie COLLETTE (CDH), M. Luc CREMER (ECOLO), Mme Nicole DAHNER (PS), Mme Pascale DAMSEAUX (MR), M. Alain DEFAYS (CDH), Mme Danielle DELCHAMBRE (PS), M. Maurice DEMOLIN (PS), M. André DENIS (MR), M. Abel DESMIT (PS), M. Philippe DODRIMONT (MR), M. Marcel DRIESMANS (PS), M. Dominique DRION (CDH), M. Jean-Marie DUBOIS (PS), Mme Fabienne ENGELS (ECOLO), M. Georges FANIEL (PS), M. Miguel FERNANDEZ (PS), Mme Katty FIRQUET (MR), Mme Anne-Catherine FLAGOTHIER (MR), Mme Marie FLAMAND (CDH), Mme Murielle FRENAY (ECOLO), Mme Isabelle FRESON (MR), M. Jean-Luc GABRIEL (MR), M. Henry-Jean GATHON (MR), M. Louis GENET (ECOLO), M. Joseph GEORGE (CDH), M. Gérard GEORGES (PS), M. Gaston GERARD (PS), M. Pierre GIELEN (ECOLO), M. André GILLES (PS), Mme Marlène GIOT (PS), M. Olivier HAMAL (MR), M. Edgard HOUGARDY (PS), M. André JAMAR (MR), M. Heinz KEUL (MR), Mme Monique LAMBINON (CDH), Mme Yolande LAMBRIX (PS), Mme Denise LAURENT (PS), M. Jacques LECLERCQ (PS), M. Alfred LEONARD (PS), M. Marcel LHOEST (PS), Mme Sabine MAQUET (PS), Mme Irène MARAITE (CSP), M. Victor MASSIN (PS), M. Claudy MERCENIER (ECOLO), M. Jean-Claude MEURENS (MR), Mme Josette MICHAUX (PS), Mme Marie-Noëlle MOTTARD (MR), M. Paul-Emile MOTTARD (PS), Mme Françoise MOUREAU (MR), M. Antoine NIVARD (CDH), M. Robert PATTACINI (MR), Mme Anne-Marie PERIN (PS), M. Georges PIRE (MR), Mme Joëlle POULIT (PS), Mme Francine REMACLE (MR), Mme Betty ROY (MR), Mme Jacqueline RUET (PS), Mme Claudine RUIZ-CHARLIER (ECOLO), M. José SEVRIN (ECOLO), M. Jean SMETS (CDH), M. Roger SOBRY (MR), M. Arthur SPODEN (CSP), Mme Nicole STASSEN (ECOLO), M. Marcel STIENNON (CDH), M. Frank THEUNYNCK (ECOLO), M. Charles VOLONT (PS), Mme Christelle WALTHERY (PS), Mme Evelyne WAONRY (ECOLO), M. Erich WARLAND (CDH), M. Michel WILKIN (MR) et Mme Michèle WILMOTTE (PS).

Mme Marianne LONHAY, Greffière provinciale, assiste à la séance.

Excusés :

M. Michel FORET, Gouverneur et M. Julien MESTREZ (PS), Député permanent
Mme Denise BARCHY (PS), M. Johann HAAS (CSP) et M. Joseph MOXHET (PS)

I LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 18 OCTOBRE 2005.

Monsieur Georges FANIEL, Premier Secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la réunion du 18 octobre 2005

II COMMUNICATION DE M. LE PRÉSIDENT.

M. le Président rappelle, comme il en avait été convenu lors de la réunion du bureau de février 2005, dans le cadre de l'examen d'un amendement budgétaire sur le commerce équitable, qu'un dossier de consultation est disponible au Service du Conseil en ce qui concerne l'évaluation budgétaire des commandes opérées par nos différents établissements sous le label « commerce équitable » et précise qu'il avait également été convenu que cette évaluation sera effectuée lors des discussions des dossiers budgétaires pour l'année à venir.

Il termine sa communication en précisant que la séance publique de demain sera suivie d'une séance à huis clos pour la désignation des deux directeurs(trices) des Centres PMS de Verviers et Herstal

III DISCUSSION ET VOTE DES CONCLUSIONS DES RAPPORTS SOU MIS À L'ASSEMBLÉE PROVINCIALE.

OCTROI DU TITRE HONORIFIQUE DE LEURS FONCTIONS AUX ANCIENS MEMBRES DU CONSEIL PROVINCIAL (DOCUMENT 05-06/26)

De la tribune, M. Charles VOLONT fait rapport sur ce point au nom du Bureau, lequel invite à adopter par 8 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, le projet de résolution.

La discussion générale est ouverte

Personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées .

Votent POUR : les groupes PS, MR et CDH-CSP

S'ABSTIENT : le groupe ECOLO

En conséquence le Conseil adopte la résolution suivante

Considérant qu'il n'existe, en Province de Liège, aucune réglementation permettant aux anciens membres du Conseil provincial de porter le titre honorifique de leur fonction ;

Vu le Décret du 12 février 2004 du Parlement wallon organisant les provinces wallonnes et les dispositions de la loi provinciale non abrogées

Sur proposition de la Députation permanente.

ARRETE :

Article 1.- Fixe comme suit les modalités d'octroi du titre d'honoraire aux anciens membres du Conseil provincial ;

1. le titre de **Conseiller provincial honoraire** est octroyé au Conseiller provincial qui compte, après sa sortie de charge, douze années de mandat au moins dans la Province,

2. le titre de **Président honoraire du Conseil provincial** est octroyé au Président qui compte, après sa sortie de charge, trois années de fonction et qui remplit les conditions requises pour être conseiller provincial honoraire,
3. le titre de **Vice-Président honoraire du Conseil provincial** est octroyé au Vice-Président qui compte, après sa sortie de charge, trois années de fonctions et qui remplit les conditions requises pour être conseiller provincial honoraire,
4. le titre de **Secrétaire honoraire du Conseil provincial** est octroyé au Secrétaire qui compte, après sa sortie six années de fonction et qui remplit les conditions requises pour être conseiller provincial honoraire,
5. le titre de **Chef de groupe honoraire du Conseil provincial** est octroyé au Chef de groupe qui compte, après sa sortie de charge, six années de fonction et qui remplit les conditions requises pour être conseiller provincial honoraire.
6. le titre de **Questeur honoraire du Conseil provincial** est octroyé au Questeur qui compte, après sa sortie de charge, six années de fonction et qui remplit les conditions requises pour être conseiller provincial honoraire.

Article 2. L'octroi du titre doit faire l'objet d'une demande écrite auprès de la Députation permanente.

Article 3. La Députation permanente est chargée des modalités d'exécution de la présente décision.

En séance à Liège, le 19 octobre 2005.

Par le Conseil;

La Greffière provinciale

Le Président

Marianne LONHAY

Jean-Claude MEURENS

<p>LA CULTURE RAPPORT D'ACTIVITÉS 2004-2005 ET PERSPECTIVES D'AVENIR (DOCUMENT 05-06/04)</p>

(Continuation de la discussion)

L'Assemblée entend, respectivement, de la tribune, Mme Ann CHEVALIER, MM. Marcel STIENNON et Maurice DEMOLIN.

Plus personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.

La réponse de la Députation permanente sur ce point de l'ordre du jour est prévue pour la séance du lundi 24 octobre 2005.

<p>LA JEUNESSE RAPPORT D'ACTIVITÉS 2004-2005 ET PERSPECTIVES D'AVENIR (DOCUMENT 05-06/06)</p>
--

(Continuation de la discussion)

L'Assemblée entend, de la tribune, M. Jean SMETS.

Plus personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.

La réponse de la Députation permanente sur ce point de l'ordre du jour est prévue pour la séance du lundi 24 octobre 2005.

<p>PARTENARIAT PROVINCE DE LIEGE – RÉGION WALLONNE 2004-2006 ACTIONS PROVINCIALES ADDITIONNELLES POUR ALLÉGER DIRECTEMENT LES CHARGES DES COMMUNES EN 2006 (DOCUMENT 05-06/36)</p>

De la tribune, M. Dominique DRION fait rapport sur ce point au nom du Bureau, lequel invite l'Assemblée provinciale à adopter par 6 voix POUR et 5 ABSTENTIONS, le projet de résolution.

La discussion générale est ouverte

Personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées.

Votent POUR : les groupe PS, MR et CDH-CSP

S'ABSTIENT : le groupe ECOLO.

En conséquence le Conseil adopte la résolution suivante

Vu le décret du 21 mars 2002 du Gouvernement wallon organisant le partenariat et le financement général des provinces wallonnes;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 26 septembre 2002 portant exécution dudit décret;

Vu le contrat de partenariat entre la Province de Liège et la Région wallonne pour les années 2004-2006 adopté par le Gouvernement wallon en date du 12 février 2004 et le Conseil provincial en date du 25 mars 2004;

Vu la décision du Gouvernement wallon du 30 juin 2005 approuvant l'avenant à la fiche de partenariat n° 12 des actions partenariales pour 2005.

Attendu qu'il convient d'envisager une modification à soumettre au Gouvernement wallon, sous la forme d'un avenant spécifique à l'année 2006, à la fiche de partenariat n° 12 intitulée "Actions additionnelles pour alléger directement les charges des communes";

Attendu que cette modification est motivée par la fixation du Fonds des provinces et du taux de 8,41 % de la dotation du Fonds des provinces relatif aux actions provinciales additionnelles en 2006 mais également par une valorisation des charges spécifiquement engagées par la Province de Liège tant en formations du personnel des services d'incendie qu'en investissements dans le tout nouvel Institut provincial de Formation en construction à Seraing;

Vu le décret du parlement wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes et les dispositions de la loi provinciale non abrogées;

Sur proposition de la Députation permanente;

DECIDE :

Article 1.- Le Conseil provincial de Liège propose au Gouvernement wallon, en application de l'article 7 du décret du 21 mars 2002 organisant le partenariat et le financement général des provinces wallonnes, la

modification pour l'année 2006 du point 5 de la fiche de partenariat n° 12 intitulée "Actions provinciales additionnelles pour alléger directement les charges des communes".

Ce point 5 "Moyens mis en oeuvre" est remplacé par les dispositions suivantes :

"Pour 2006, en fonction de la fixation du Fonds des provinces et du taux de 8,41 % de la dotation du Fonds des provinces relative aux actions provinciales additionnelles en 2006, le montant est établi à 2.741.969,00 € constitué de 2.112.623,00 € destiné à des acquisitions prioritaires en matériel pour les services d'incendie et 629.346,00 € correspondant aux charges spécifiquement engagées par la Province de Liège et réparties comme suit :

- 40.000,00 € de charges supplémentaires relatives aux formations subsidiées du personnel des services d'incendie;
- 75.000,00 € reprenant les charges des formations non subsidiées;
- 322.884,00 € de traitements du personnel permanent;
- 15.000,00 € constituant 15 % des frais de fonctionnement de l'Institut de Formation;
- 80.000,00 € destinés à des acquisitions de matériel spécifiquement affecté à l'Ecole du Feu;
- 96.462,00 € correspondant à 18,34 % de la charge des emprunts figurant au budget 2006 (articles 106/430030 et 106/650010) et concernant la construction de la phase 1 du tout nouvel Institut provincial de Formation des Agents des Services publics à Seraing (18,34% correspondant à une affectation de 555 m² pour l'Ecole du Feu sur un total de 3.026m²)."

Article 2.- D'adresser à Monsieur COURARD, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique du Gouvernement wallon, copie de la présente résolution.
En séance à Liège, le octobre 2005.

En séance à Liège, le 19 octobre 2005.

Par le Conseil;

La Greffière provinciale

Le Président

Marianne LONHAY

Jean-Claude MEURENS

LE LOGEMENT
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2004-2005 ET PERSPECTIVES D'AVENIR
(DOCUMENT 05-06/08)

(Continuation de la discussion)

L'Assemblée entend, respectivement, de la tribune, Mme Claudine RUIZ-CHARLIER, MM. Alain DEFAYS et Marcel LHOEST

Plus personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.

La réponse de la Députation permanente sur ce point de l'ordre du jour est prévue pour la séance du lundi 24 octobre 2005.

SANTÉ PUBLIQUE, ENVIRONNEMENT ET QUALITÉ DE LA VIE
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2004-2005 ET PERSPECTIVES D'AVENIR
(DOCUMENT 05-06/08)

(Continuation de la discussion)

L'Assemblée entend, respectivement, de la tribune, MM. Pierre GIELEN, Heinz KEUL, Luc CREMER et Claudy MERCENIER

Plus personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.

La réponse de la Députation permanente sur ce point de l'ordre du jour est prévue demain jeudi 20 octobre 2005.

L'INTRANET
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2004-2005 ET PERSPECTIVES D'AVENIR
(DOCUMENT 05-06/14)

De la tribune M. Dominique DRION fait rapport sur ce point de l'ordre du jour au nom du Bureau, lequel vous propose de prendre connaissance dudit rapport.

La discussion générale est ouverte.

M. le Président prend acte que Mme Claudine RUIZ-CHARLIER interviendra demain mercredi et que par conséquent, la continuation de la discussion sur ce point de l'ordre du jour est reportée à la prochaine réunion.

LES RELATIONS EXTÉRIEURES DE LA PROVINCE
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2004-2005 ET PERSPECTIVES D'AVENIR
(DOCUMENT 05-06/16)

(Continuation de la discussion)

L'Assemblée entend, de la tribune, M. Heinz KEUL

Plus personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.

La réponse de la Députation permanente sur ce point de l'ordre du jour est prévue pour la séance du jeudi 20 octobre.

L'AGRICULTURE
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2004-2005 ET PERSPECTIVES D'AVENIR
(DOCUMENT 05-06/03)

(Continuation de la discussion)

L'Assemblée entend respectivement de la tribune, M. Luc CREMER, Mmes Nicole STASSEN, M. Charles VOLONT et ensuite Mmes Joëlle POULIT, Anne-Marie PERIN, Betty ROY et Irène MARAITE.

Plus personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.

La réponse de la Députation permanente sur ce point de l'ordre du jour est prévue pour la séance du jeudi 20 octobre.

L'EDUCATION PHYSIQUE ET LES SPORTS
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2004-2005 ET PERSPECTIVES D'AVENIR
(DOCUMENT 05-06/05)

(Continuation de la discussion)

L'Assemblée entend respectivement de la tribune, MM. Maurice DEMOLIN et Gérard GEORGES

Plus personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.

La réponse de la Députation permanente sur ce point de l'ordre du jour est prévue pour la séance du demain jeudi.

L'ENFANCE ET LES AFFAIRES SOCIALES
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2004-2005 ET PERSPECTIVES D'AVENIR
(DOCUMENT 05-06/07)

De la tribune M. Fredy CARPENTIER fait rapport sur ce point de l'ordre du jour au nom de la 5^{ième} Commission, laquelle vous propose de prendre connaissance dudit rapport.

La discussion générale est ouverte.

M. le Président prend acte que Mme Monique LAMBINON interviendra demain mercredi et que par conséquent, la continuation de la discussion sur ce point de l'ordre du jour est reportée à la prochaine réunion.

L'ENSEIGNEMENT
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2004-2005 ET PERSPECTIVES D'AVENIR
(DOCUMENT 05-06/09)

De la tribune Mme Anne-Catherine FLAGOTHIER fait rapport sur ce point de l'ordre du jour au nom de la 6^{ième} Commission, laquelle vous propose de prendre connaissance dudit rapport.

La discussion générale est ouverte.

M. le Président prend acte que les orateurs suivants interviendront demain : MM. Maurice DEMOLIN, Victor MASSIN, Mmes Joëlle POULIT, Anne-Marie PERIN et Nicole DAHNER.

Par conséquent, la continuation de la discussion sur ce point de l'ordre du jour est reportée à la prochaine réunion.

IV APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE.

Aucune réclamation n'ayant été formulée à son sujet au cours de la présente réunion, le procès-verbal de la réunion du 18 octobre 2005 est approuvé.

V CLÔTURE DE LA RÉUNION.

M. le Président déclare close la réunion publique de ce jour.

L'Assemblée se sépare à 17 heures 10.

Par le Conseil,

La Greffière provinciale,


Marianne LONHAY

Le Président,


Jean-Claude MEURENS